

Chambre d'Agriculture du Cher
2701, route d'Orléans – B.P. 10
18230 SAINT-DOULCHARD

ACTE D'ENGAGEMENT

A.E.

**MARCHE DE FOURNITURES DE REPERES OFFICIELS
D'IDENTIFICATION**

**LOT 7 : PENDENTIF CONVENTIONNEL OU ELECTRONIQUE ASSOCIES A UN PENDENTIF
CONVENTIONNEL DE PRELEVEMENT DE CARTILAGE BVD ET MATERIELS ASSOCIES**

*Passé selon la procédure de l'appel d'offres ouverte en application des arrêtés du 22 Mars 2019 du code de la
Commande publique*

Marché n° 2020/1

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire la fourniture de matériels d'identification des, ovins et caprins.

Le marché est divisé en 7 lots :

- Lot 1 : Paires de pendentifs millésimés conventionnels / électroniques, rebouclage et matériels associés pour les ovins et caprins
- Lot 2 : Repères barrettes souples électroniques / conventionnelles non millésimées pour les ovins / caprins, rebouclage et matériels associés
- Lot 3 : Repères barrettes souples électroniques / conventionnelles pose rapide, rebouclage et matériels associés ovin et caprins
- Lot 4 : Bague de paturon, rebouclage et matériels associés caprins

- Lot 5 : Paires de repères conventionnels pour les bovins, rebouclage et matériels associés
- Lot 6 : Paires de repères électroniques pour les bovins (1 repère électronique et 1 repère conventionnel), rebouclage et matériels associés
- Lot 7 : Pendentif conventionnel ou électronique associés à un pendentif conventionnel de prélèvement de cartilage BVD et matériels associés

Cet acte d'engagement vaut pour le lot n° 7 Pendentif conventionnel ou électronique associés à un pendentif conventionnel de prélèvement de cartilage BVD et matériels associés

Article 2 – Parties contractantes

2.1 – Identifiants

**Chambre d'Agriculture du Cher
2701, route d'Orléans – B.P. 10
18230 SAINT-DOULCHARD**

Tél : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43

représentée par son Président, Monsieur Etienne GANGNERON

- Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics : Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.

- Comptable assignataire : Mme l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Cher
Chambre d'Agriculture du Cher
2701, route d'Orléans – B.P. 10
18230 SAINT-DOULCHARD

Tél : 02 48 23 04 19

2.2 – Engagement du candidat

- Nom, Prénom et qualité du signataire :

- Adresse professionnelle et téléphone :

1. Agissant pour mon compte ¹

2. Agissant pour le compte de la société :

- Dénomination sociale :

- Adresse du siège social :

- Téléphone :

- Fax :

- Numéro SIREN :

- Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou de référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

3. Agissant en tant que mandataire ¹ :

du groupement solidaire du groupement conjoint

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché relatif à la fourniture de matériel d'identification ;

¹ Cocher la case correspondante

Je m'engage, conformément aux clauses visées ci-dessus, à livrer les fournitures et exécuter les prestations demandées aux conditions définies au titre du présent marché. L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – Documents contractuels

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'Acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le Cahier des clauses administratives générales Prestations intellectuelles (CCAG)

Article 4 – Prix

Je m'engage, ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement², exprimée en euros. Le marché est traité à prix unitaires.

Le taux de TVA est le taux légal en vigueur.

Article 5 – Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par l'Administration est le virement avec un délai de paiement de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par la Chambre d'Agriculture du Cher. Ce délai expire à la date du règlement par le comptable public.

Le montant du marché sera porté au crédit du compte suivant :

Numéro	
Banque	
Centre de chèque postaux de	
Trésor public	

² Rayer les mentions inutiles

Article 6 – Durée du marché

Le marché est exécutoire à compter de sa notification au titulaire et restera en vigueur pour une durée de 36 mois maximum.

Il peut toutefois y être mis fin à l'expiration de chaque période annuelle, charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre par lettre recommandée avec demande de réception postale 3 mois au moins avant la fin de la période en cours.

Les premiers bons de commandes seront émis à compter du **06 juillet 2020**.

Article 7 – Lots.

La présente offre est présentée pour le lot n° 7 Pendentif conventionnel ou électronique associés à un pendentif conventionnel de prélèvement de cartilage BVD et matériels associés

A

Le

Le candidat
(représentant habilité pour signer le marché)
(cachet et signature)

Le représentant légal de la Chambre
d'Agriculture du Cher.
Le Président.
M Etienne GANGNERON.

ANNEXE

Bordereau de Prix Lot 7 : Pendentif conventionnel ou électronique associés à un pendentif conventionnel de prélèvement de cartilage BVD et matériels associés

Code BOV1N	Catégorie	Présentation	Tarif HT
11	Boucles N 98 associées à un pendentif conventionnel à biopsie	Sur barrettes 2 boucles avec le même numéro consécutif en enveloppe	
12	Boucles N10 associées à un pendentif conventionnel à biopsie	Sur barrettes 2 boucles avec le même numéro consécutif en enveloppe	
13	Pince à boucles biopsie		
14	Pointeau Standard Européen		
15	Commande urgente pour code 11,12 et 13		
	Envoi au service IPG par colis avec suivi		

Date, signature et cachet du fournisseur.